



Le samedi 6 décembre 2008

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

A une séance extraordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le samedi 6 décembre 2008, à 11h00, à l'hôtel de ville, 601 chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le Maire Kenneth G. Hague, à laquelle étaient présents madame et messieurs les conseillers Raymonde Lefrançois, Melvyn Hodes, Stéphane Pilon et Daniel Charette.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-Raymond Dufresne, est aussi présent.

Madame la conseillère Claire R. Leduc et monsieur le conseiller Daniel S. Miller sont absents de leur siège.

Un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil municipal dans les délais prévus par la Loi.

#### ORDRE DU JOUR

1. **Présences et quorum**
2. **Avis de motion : Règlement imposant des taxes, tarifs et compensation pour l'exercice financier 2009.**
3. **Période de questions**
4. **Fermeture de la séance**

---

#### 1. Présences et quorum

Monsieur le maire ayant constaté le quorum, déclare que la présente session est ouverte.

#### 2. Avis de motion

Je, Daniel Charette, conseiller, donne avis de motion, qu'à une assemblée subséquente, je déposerai un règlement imposant des taxes, tarifs et compensation sur le territoire de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, pour l'exercice financier 2009.

#### 3. Période de questions

Aucune question.

#### 4. Fermeture de la séance à 11h10

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pilon  
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois  
Et résolu unanimement :

QUE cette séance soit levée.

Adoptée

Résolution  
2008-12-142

---

Kenneth G. Hague  
Maire

---

Jean-Raymond Dufresne  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier